



## Je possede des preuves de faux et usage de faux

Par **bibos**, le **31/10/2009** à **21:52**

Bonjour,

mon employeur m'a permis d'ouvrir et de lui préparer dans des chemises son courrier, or je suis tombé sur des documents qui prouvent que mon patrons a utilisé a plusieurs reprises du faux et usage de faux; dont j'ai fais des photocopies que j'ai gardé.

actuellement en procédures aux prud'hommes; je voudrais savoir si je peux utiliser ces documents comme moyen de pression dans ma procédure